

Discours de M. Bavaud, chef du Valais.
Session du Sénat - fin des Discours de M. Rouher

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal du Lot
et
se paient d'avance

Annonces... 50 c. la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. M. Lafite et Co, plac de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir
votre annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
datent des 1^{er} et 16 de chaque mois

se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,
Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 5 août...	72 65	103 50
Du 6	72 »	104 »
Du 7	72 20	104 25

Cahors, le 7 Août 1869

BULLETIN

Le Sénat s'est réuni aujourd'hui pour procéder à la nomination des membres de la commission du sénatus-consulte. Les membres étaient très nombreux. Le prince Napoléon assistait à la discussion dans le bureau dont il fait partie.

D'après ce qu'on rapporte, le débat aurait été très vif, tant pour que contre les réformes projetées. On parle d'amendements soutenus et critiqués avec beaucoup d'animation.

Dans la salle des conférences, on disait que le rapport ne pourrait être présenté que vers le 18 août. Alors le Sénat, après avoir reçu lecture de ce document, s'ajournerait après la session des conseils généraux, c'est-à-dire aux premiers jours de septembre.

Le Journal officiel, publie un rapport sur la situation administrative et financière des hôpitaux de l'Empire, dressé d'après les documents réunis à cet effet et publiés par les inspecteurs généraux des établissements de bienfaisance. Ce rapport montre avec quelle sollicitude le gouvernement s'occupe du sort des travailleurs, et quels progrès les établissements d'assistance publique ont fait dans ces dernières années.

Tout confirme de plus en plus l'insuccès du mouvement carliste en Espagne. Ce n'est pas qu'il n'ait été assez bien conçu. Don Carlos avait trouvé de l'argent en France et en Espagne où la conspiration avait de vastes ramifications; mais l'entreprise a échoué devant l'indifférence de la population espagnole.

Une dépêche de New-York annonce que

le maréchal des Etats-Unis a saisi, le 3 août dans divers chantiers de l'Union, quinze canonniers qu'on y construisait pour le compte de l'Espagne. Cette saisie aurait été opérée pour violence des droits de la neutralité, sur la plainte du ministre du Pérou qui a prétendu que les navires étaient destinés à attaquer le Pérou.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Madrid, 4 août.

Le journal Paris publie une correspondance de Madrid, accusant le général Prim d'avoir dé tourné du budget de la guerre plus de deux millions et demi de réaux, sans compter les fonds et la vaisselle plate du collège de Tolède.

Des accusations de ce genre se réfutent d'elles-mêmes : En Espagne, comme dans tous les pays constitutionnels, les fonds mis à la disposition de tel ou tel ministre sont soumis à un contrôle qui ne permet pas qu'ils soient détournés de leur destination.

Madrid, 4 août, 5 h. 35 du soir.
Le ministre de la marine quitte aujourd'hui, Barcelonne pour revenir à Madrid.

L'Impartial dément le bruit que M. Ardanaz doive quitter le ministère de la justice.

Les troupes continuent à poursuivre activement les bandes de Carlistes.

Madrid, 5 août.

La Gazette dit qu'il ne reste dans la Manche qu'une bande peu importante commandée par Polo.

Le curé d'Alcobon, chef de la bande battue à Yglesuela, s'est présenté à l'Alcade de Casar, en demandant l'amnistie pour lui et le reste de ses hommes.

Revue des Journaux

Nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs les appréciations des principaux organes de la presse sur le projet de sénatus-consulte soumis au Sénat.

Le National :

Nous avons dit hier qu'à la première lecture, le projet de sénatus-consulte ne nous paraissait répondre qu'incomplètement à la recrudescence d'espérances libérales

qui s'était manifestée dans ces derniers jours.

Une lecture plus attentive de ce document, ainsi que de l'exposé des motifs et du discours de M. Rouher, ne modifie pas cette première impression, bien que nous reconnaissons l'importance des réformes concédées.

Plus loin le National n'hésite pas à se montrer plus juste :
« Malgré nos réserves formelles sur ce point (les nouvelles attributions conférées au Sénat), nous mentionnons, dit-il, à notre conscience si nous faisons notre satisfaction. Un grand pas a été fait vers notre avancement politique. Ce premier progrès commande impérativement les autres.

Nous savons gré au gouvernement d'avoir écouté les vœux de la nation et de lui avoir restitué une partie de ses prérogatives; mais notre reconnaissance va droit à tous les bons citoyens qui, dans la presse, dans les réunions publiques ou privées et dans les comices, ont émis, parlé, agi pour les libertés publiques; cette reconnaissance s'adresse surtout aux cinq d'abord et à cette vaillante gauche qui, de 1863 à 1869, a préparé la phase libérale dans laquelle la France officielle est entrée.

Dans ces derniers temps, on lui a reproché son silence, bien à tort selon nous, car ce qui se fait en ce moment est la conséquence de ses incessantes revendications depuis douze années.

Ce n'est pas tout son programme, à coup sûr, qui se réalise, mais elle aura bientôt la parole pour faire l'accomplissement de ce reste. — E. André Pasquet.

Le Journal des Débats résume ainsi sa pensée sur le sénatus-consulte :

« En ce qui touche les droits de la Chambre élective, c'est la restitution presque absolue de tous les privilèges et usages parlementaires auxquels s'était habituée la France. »

Après avoir indiqué certains points que la discussion du Sénat devra éclaircir, le Journal des Débats ne peut s'empêcher de donner son approbation la plus explicite au sénatus-consulte et au rapport de M. Duvergier :

« Cette tâche, si facile à effacer d'ailleurs, ne nous rend nullement aveugles sur le mérite réel du sénatus-consulte, et nous sommes sensibles non-seulement à ce

Bernard.

— Il ne me fera pas oublier la gentille rivière de Bave et des amis tels qu'Amaury et Rose.

— Merci à Dieu de la justice qu'il vous rend, Monseigneur, s'écria Raymonde avec ferveur et mélancolie, mais hélas ! tristesse pour moi, qui vais être privée de ces chers enfants.

— Mais vous viendrez avec eux, bonne mère, mais tu viendras avec nous, maman Raymonde, dirent à la fois le vieux Seigneur, et les enfants.

— Je suis maintenant trop vieille pour voyager sereine comte. La vierge Marie a soutenu mes pas pour sauver du désastre ces chères créatures, mais elle m'a tracé mon lot en me donnant ici une jolie chaumière, un bon seigneur, et de l'ouvrage tant que j'en peux faire pour mes vieux doigts, et pour soutenir ma sobre vie.

— Ne nous quitte pas, Raymonde, dit Bernard avec une saisissante et énergique expression, en passant son bras autour du cou de la vieille femme pour attirer sa face ridée près de son jeune et frais visage.

— Pauvres chérubins, dit la vieille en y laissant tomber une larme, vous penserez à moi, vous prierez pour moi. Mais, j'ai si peu de jours à vivre que je ne demande pour toute gratitude, — si vous croyez en devoir à l'amour que je vous ai toujours porté, — que quelques messes après ma mort pour le repos de mon âme. Votre tendresse m'aura assez payée pendant ma vie.

Ainsi fut dit : ainsi fut fait. Raymonde con-

serva sa chaumière, avec quelques dons que l'on eut bien de la peine à lui faire accepter, et le comte de Charens partit avec ses deux petits enfants, non sans visites à Montal et à Castelnaud où on lui fit grande fête, non sans larmes de Rose, non sans promesses de souvenir d'Amaury et surtout non sans regards profonds et passionnés du grave Bernard à sa petite compagne de Montal.

Malgré le départ de ses amis, Rose continua ses visites à l'ermitage de Dame Raymonde dont elle était la favorite, et c'est elle aujourd'hui que la bonne vieille attend, tout en chantant et filant à son rouet. Elle la vit de bien loin contourner la rivière et lorsque la gentille châtelaine parut à l'entrée de l'enclos, Raymonde y était aussi avec sa béquille et un beau bouquet de roses cueillies à la haie en ce moment tout en fleurs.

— Dame Raymonde, je suis bien triste aujourd'hui... dit la belle enfant en respirant la fraîche offrande de sa vieille amie.

— Triste !... mon bel ange ! et qui donc peut faire pleurer les yeux d'azur de ma douce fleur ?

— La guerre, Raymonde, la vilaine guerre. Ils sont tous partis... tous... Ah ! je n'ai plus de protecteurs, je n'ai plus d'amis. — Mon père, mes oncles, Amaury aussi... Ah ! mon Dieu ! que j'ai de chagrin !

— Mais ils reviendront, ma mignonne, et votre chagrin se changera en joie quand vous les reverrez couverts de lauriers et de gloire.

— Que c'est affreux la guerre ! Raymonde.

Elucider ces réformes, discuter et préparer ces améliorations, en faire comprendre la nécessité, y convertir, en un mot, l'opinion publique, voilà la tâche nouvelle de la presse. La rhétorique ni la passion n'y saurait suffire. Le public se lassera bientôt des déclamations creuses, et nous sommes convaincus que l'un des premiers résultats des réformes libérales sera le discredit de la partie la plus violente de la presse. — C. Barbe.

La Presse n'est pas moins précise, elle est également juste dans ses appréciations :

« Les deux points essentiels les demandés du parti libéral : la restitution du droit d'interpellation et du droit d'initiative, l'établissement de la responsabilité ministérielle sont donc concédés par le sénatus-consulte d'une façon complètement satisfaisante.

C'est là un immense progrès, et il y aurait une souveraine injustice à en contester ou à en affaiblir l'importance. Ce progrès suffirait à faire du 12 juillet une date mémorable ; il est rendu plus complet et plus satisfaisant encore par les autres réformes qui l'accompagnent : la restitution au Corps législatif du droit d'élire son bureau et du droit de faire son règlement intérieur.

Ces concessions vraiment larges et sincères sont d'un bon augure pour le succès des autres demandes du parti libéral. Elles nous donnent l'espérance que le gouvernement ne marchandera pas les réformes que nous réclamons et qui sont du domaine de la loi ; qu'il ne refusera pas notamment la responsabilité des fonctionnaires après avoir accordé celle des ministres ; qu'il voudra, en accordant une complète satisfaction au pays, s'acquiescer une légitime et durable popularité. — Cuheval-Clairgny. »

Le Temps donne au projet une adhésion plus franche qu'on n'aurait pu l'espérer :

« Les changements offerts ou consentis par l'Empereur sont considérables. Les promesses du Message sont accomplies, et même, en un point important, dépassées ; et l'interpellation des cent-seize, que le gouvernement n'a pas voulu laisser discuter, reçoit en somme, une ample satisfaction. Néanmoins, sur le point principal de cette interpellation, c'est-à-dire sur la responsabilité des ministres, la rédaction

Vous qui savez tant de choses, dites-moi donc pourquoi on l'a inventée.

— Dieu le veut ainsi, mon enfant ; et c'est un de ses mystères puisque lui qui est un Dieu de paix, permet le carnage et les malheurs de la guerre. J'en ai bien souffert aussi moi, allez. Toute jeune, j'y ai perdu mon mari, écuyer du comte de Clarens, et plus tard mon maître, le père d'Odette et de Bernard. Ma maison a été brûlée, mon petit domaine ravagé, et j'ai dû, pour sauver les pauvres enfants de Clarens, parcourir d'innombrables pays, mendiant pour eux, couchant souvent sur la terre nue et courant mille dangers. — Mais après le désastre est venu le bonheur, et mes enfants sont heureux maintenant ; ils vivent dans la richesse et dans la joie.

— Pensez-vous que la joie viendra aussi pour moi, bonne mère ?

— Je n'en doute pas, ma mignonne ; votre doux visage n'est pas fait pour les pleurs, et vous possédez d'ailleurs tous les dons qui éloignent la tristesse.

— C'est ce qu'on me dit tous les jours... mais en ce moment je n'y pense pas. Je ne songe qu'aux dangers de la guerre. Un coup d'épée est si vite reçu... Et puis si l'on n'est pas tué, on peut être blessé, défiguré pour la vie... Si Amaury revenait défiguré !

— Ce serait dommage, il est si beau !

— Bah ! il n'en serait pas moins mon ami, et je l'aimerais quand même, dit Rose en souriant.

(La suite au prochain numéro.)

ROSE DE MONTAL

LEGENDE DU QUERCY

PAR

Jeanne de Cessac

III.

L'Horoscope.

(Suite).

Raymonde était une habile fileuse, et elle sut par son travail, gagner facilement sa nourriture et celle de ses enfants. Le beau lin du Quercy prenait entre ses doigts agiles, les reflets de la soie. Toutes les ménagères du canton et même les riches châtelaines, lui confiaient celui qui était destiné aux plus belles pièces de toile, et son infatigable labeur ne pouvait être égalé que par son infatigable gaieté et les soins incessants, les leçons pleines d'amour qu'elle prodiguait aux enfants. Ces deux petites intelligences se développaient à vue d'œil, sous la direction chrétienne et éclairée du chapelain de Montal, et au contact des cœurs charmants de Rose et d'Amaury, qui leur étaient toujours restés fidèles, sans qu'il y eût, d'une part aucune arrogance

du sénatus-consulte laisse incontestablement à désirer. C'est un point que le Sénat pourra utilement modifier et préciser. A cet égard, le commentaire de l'exposé des motifs vaut mieux que le texte du sénatus-consulte. Il admet la responsabilité collective, en ajoutant fort justement qu'elle résulte « moins d'un texte précis que de la nature même des fonctions de ministres, de leur présence dans les Chambres, de l'obligation où ils sont de justifier leurs actes, et du droit qu'ont les représentants du pays d'exprimer leur appréciation. »

Nous sommes tout à fait de cet avis, et nous pensons que la responsabilité collective sera promptement établie, à la condition que les nouvelles institutions puissent jouer librement et produire toutes leurs conséquences. Si, du reste, elles étaient entravées, ce serait aux risques et périls du pouvoir.

Sur les autres points, le projet de sénatus-consulte et l'exposé des motifs sont satisfaisants, sauf que, par oubli sans doute, ils ne mentionnent pas expressément le droit d'adresse, non moins naturel que le droit d'interpellation. Sans nul doute, et sans contestation possible, il est compris dans le droit d'initiative reconnu à la Chambre; mais il y a là, néanmoins, dans la forme, une lacune que le Sénat fera bien de réparer. — Ch. du Bouzet. »

Voici comment s'exprime la Liberté : « La vérité, la loyauté, nous obligent de l'avouer, c'est l'Empire immanquablement enrayé, si ce n'est pas l'Empire résolu à la liberté, l'ère de la justice, plus encore dans la pratique des lois que dans leur texte. »

A d'autres que nous le soin de chercher dans le sénatus-consulte du 2 août ce qui y manque ! Nous ne voulons y voir que ce qui s'y trouve. Accomplissement fidèle des engagements contractés par le Message du 12 juillet, il donne pleine satisfaction aux 116 signataires de la demande d'interpellation, qui, si nous en jugeons par ceux que nous connaissons, ne souhaitent rien de plus.

Ce ne seront pas ces signataires qui, armés de la logique, s'arrêteront au dernier paragraphe de l'article 2 pour faire remarquer que, les sénateurs étant nommés par le chef de l'Etat, déclarer que les ministres ne pourront être mis en accusation que par le Sénat c'est proclamer d'avance leur impunité. La responsabilité des ministres, la vraie, est ailleurs; elle est dans le vote du Corps électif, de qui il dépend de leur enlever la majorité, de la tourner contre eux et de les contraindre à donner leur démission. Ce ne seront pas ces mêmes signataires qui protesteront contre le paragraphe 2 de l'article 5, qui confère au Sénat le pouvoir, par une résolution motivée, de s'opposer à la promulgation d'une loi. Abuser de ce pouvoir ce serait élever des conflits auxquels il n'est pas à craindre que le Sénat, assemblée viagère, s'expose témérairement. — Emile de Girardin. »

Le Siècle est assez embarrassé pour se montrer mécontent : « Nous avons exposé en détail ce que, selon nous, l'opinion publique attendait du sénatus-consulte. Elle en attendait à la fois des réformes parlementaires et des réformes spéciales pour le pays. »

Il ne contient guère que des réformes parlementaires. La seule concession qu'il fait au pays c'est l'abandon du droit personnel du chef de l'Etat à la confection exclusive des traités de commerce et de postes internationaux. Ces traités ne seront désormais exécutoires qu'en vertu d'une loi.

Après avoir ainsi essayé de montrer que le pays n'a rien ou presque rien gagné dans les réformes accomplies, il ajoute les lignes suivantes : « Nous n'avons pas la prétention de dicter à l'histoire ses arrêts, mais nous ne pouvons nous empêcher d'observer que si les éloges sont dus pour ce qui vient de se passer, c'est au peuple français qu'ils reviennent. Les électeurs de 1869 ont en la circonstance un mérite que rien n'efface. »

Nous nous bornerons à faire remarquer au Siècle que si des éloges sont dus aux électeurs de 1869 pour les réformes qui s'accomplissent, évidemment c'est parce qu'ils s'en sont préoccupés, parce qu'ils les ont demandées. S'ils les ont demandées, c'est qu'ils les croyaient pour eux de quelque importance et alors nous ne comprenons plus de dédain que le Siècle affiche pour ce qu'il appelle des réformes parlementaires. Est-il donc si difficile d'être logique et d'être juste !

JUSTIN DROMEL. — Peuple.

SÉNAT.

Compte-rendu sommaire de la Séance du Lundi 2 Août 1869.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. ROUHER.

Suite du discours de M. Rouher.

L'importance de cette session est de nature à rendre plus douloureuse encore pour le Sénat la perte de l'illustre commentateur de notre statut constitutionnel, de celui qui, pendant seize années, a dirigé nos discussions. Plus que jamais nous aurions besoin d'avoir, pour guider nos travaux, cette intelligence aguerrie par les enseignements du droit et de la philosophie, cette vaste érudition, cette haute expérience que donne une carrière mêlée à tous les grands faits de l'histoire contemporaine. (Très bien ! Très bien !)

Celui que l'Empereur a bien voulu appeler à l'honneur de succéder à M. Troplong ne saurait avoir d'autre ambition que d'acquiescer à ces qualités de la présidence qui naissent de la droiture des intentions et de la volonté du bien. (Très bien ! Très bien !)

Ainsi je m'efforcerai, mes chers collègues, de maintenir dans nos discussions, une sincère impartialité, de conserver à la tribune sa liberté entière. L'indépendance de chaque orateur est la première condition de l'indépendance et de l'autorité de vos délibérations. (Très bien ! Très bien !)

Votre aménité et votre courtoisie rendront ma mission facile, et si je l'accomplis convenablement, la plus précieuse récompense que je puisse recueillir sera votre affectueuse déférence. (Très bien ! Très bien !)

Notre président comptait au nombre de ses devoirs celui de rendre dans cette enceinte un suprême hommage à ceux de nos collègues dont la mort nous sépare.

Je me garderai de déroger à cette pieuse tradition.

Depuis la clôture de notre dernière session, deux d'entre nous ont succombé :

M. le Comte Mallet.
M. le général de Lozy, marquis de Pellissac.

Admis à l'école polytechnique en 1806, M. Mallet faisait bientôt partie de ce corps éminemment distingué, qui est chargé de la direction des travaux nécessaires à la prospérité économique du pays. Pendant plus de cinquante années, parcourant hiérarchiquement tous les degrés de sa carrière, depuis le grade inférieur jusqu'au plus élevé, il a consacré son amour du travail, sa vive et pénétrante intelligence, à l'étude et à la réalisation d'œuvres d'utilité publique. Ainsi, en 1810, il collaborait à l'élégante construction du pont d'Iéna; après 1830, il préparait les projets de l'un des chemins de fer de France, celui de Paris au Havre et à Dieppe.

Inspecteur divisionnaire en 1842, il remplissait douze années après, les fonctions de président du Conseil des ponts-et-chaussées.

M. Mallet a été mon collaborateur au ministère des travaux publics; j'ai pu lui servir de témoin lorsque l'Empereur examinait ses titres à la dignité de sénateur. Après plus d'un demi-siècle écoulé dans les fonctions publiques, M. Mallet avait conservé la jeunesse, l'élégance, l'éclat d'un esprit fortement trempé; il l'avait enrichi et fortifié par une longue pratique des hommes et des choses.

Sa nomination au Sénat ne fut donc pas seulement la juste récompense d'une vie utile à son pays, elle assura à nos travaux le concours le plus éclairé.

Vous vous en souvenez, dans toutes les questions techniques, dans l'examen de ces difficiles problèmes, soulevés par l'application, soit des tarifs de transit, soit des tarifs différentiels à l'exploitation des chemins de fer, il apportait une lucidité d'exposition, une netteté de vues, une fermeté de principes qui ont redressé de graves erreurs économiques et ont imprimé une grande sagesse à nos résolutions.

A l'âge de 79 ans, malgré la vieillesse, M. Mallet, étendant son utile activité au-delà de l'enceinte du Sénat, réunissait ses dernières forces pour se rendre en Egypte, et préparer les éléments d'un auguste arbitrage, intéressant cette gigantesque entreprise du canal de Suez.

Ce fut là un suprême effort. Peu de temps après, la maladie envahissait ce corps robuste, mais sans altérer les sérénités de l'âme, et cette longue vie s'éteignait lentement.

Le Général de Lozy, marquis de Pellissac, parvenu au terme de son mandat législatif, comme député de la Drôme, a été élevé, il y a deux mois à peine, à la dignité de sénateur. Il n'a pas franchi le seuil du palais du Luxembourg; à la mort la frappé presque aussitôt.

Les états de service du Général résument, en termes éloquentes, sa brillante carrière militaire.

Entré dans l'armée à l'âge de dix-sept ans, il comptait, au moment de son admission dans le cadre de réserve, quarante-huit an-

nées de service actif, vingt-quatre campagnes et sept citations à l'ordre du jour pour faits de guerre.

Nos légions d'Afrique ont conservé le souvenir de sa belle conduite à l'assaut de Constantine, et à la prise du Col de Moutzaia.

Il commandait une partie de la garnison de Paris, engagée contre la sanglante insurrection de juin 1848, et fut blessé de deux coups de feu pendant ces tristes journées de guerre civile.

Général commandant une division de l'armée d'Italie, il devait, pendant cette mémorable campagne, donner toute la mesure de ses talents militaires et de son inébranlable courage.

A cette grande bataille de Solferino, qui décida du sort et de l'avenir de la Péninsule, il ne fut ni le moins exposé ni le moins heureux des vaillants capitaines qui combattaient sous les ordres de l'Empereur.

A quatre heures du matin, le Général de Lozy attaqua Medole, que l'ennemi avait choisi pour point d'appui de son aile gauche. Une division entière avec son artillerie, occupait cette ville; un régiment de cavalerie devait la soutenir. Médole était d'ailleurs défendue par de larges canaux d'irrigation; ses rues étaient barricadées, quelques-unes de ses maisons étaient crénelées.

Après deux heures d'une lutte héroïque, le général s'empara de cette forte position, enleva à l'ennemi de nombreux canons et lui fit douze cents prisonniers.

Ce premier triomphe devait annoncer un retour offensif énergique. Pendant la journée entière, le général de Lozy dut repousser sur son front quatre fois plus nombreuses que les siennes, et arrêter l'élan de deux corps d'armée autrichiens qui tentèrent successivement de rompre nos lignes.

Quant la victoire se déclara en faveur des aigles impériales, le quart de la division de Lozy était hors de combat; son chef avait eu deux chevaux tués sous lui, mais partout la bravoure avait suppléé au nombre.

De tels faits d'armes ne sont-ils pas dignes de ceux du premier empire ?

Cette admiration respectueuse des services rendus par ceux qui ne sont plus, laisse dans l'âme une vague appréhension. Il semble que le trésor moral et intellectuel de la nation s'appauvrisse.

Mais il suffit de porter ses regards autour de soi, de se souvenir des noms de ceux qui vont bientôt occuper les sièges vacants, pour que ces craintes s'évanouissent.

Dans cette marche rapide des existences humaines, dans ce mouvement hâtif des générations qui se succèdent, le niveau des vertus civiles doit monter incessamment, comme celui de ces sciences hardies qui découvrent chaque jour les secrets de Dieu.

N'est-ce pas seulement devancer le jugement impartial de l'histoire, que de dire : la génération actuelle qui a reçu sous sa garde toutes ces richesses nationales qu'on appelle l'honneur, le courage civil, le dévouement à la patrie, la justice, la vérité, la science, transmettra à celle qui la suit, singulièrement augmenté par ses labeurs, ce noble héritage des siècles passés. (Mouvement marqué d'approbation.)

Il est ensuite procédé avec le cérémonial accoutumé à la réception de MM. le Général Meslin, Larrabure, le Duc de Tarente, Claude-Bernard, le Baron Taylor, Vuitry et Duruy, élevés par récents décrets à la dignité de sénateurs; ils prêtent serment et prennent séance.

M. le sénateur-secrétaire procède au tirage au sort pour la composition des bureaux conformément à l'article 5 du règlement.

Le Sénat décide que les bureaux s'organiseront à l'issue de la séance générale.

Tous les ministres, à l'exception de S. Exc. le maréchal Niel, sont présents au banc des commissaires du gouvernement.

S. Exc. M. Duvergier, garde des sceaux, ministre de la justice, donne lecture de l'exposé des motifs qui précède le projet de sénatus-consulte.

(Voir le texte dans le dernier numéro du Journal du Lot.)

Sur la proposition de M. le Président, le Sénat décide qu'il se réunira jeudi dans ses bureaux pour nommer une commission de dix membres chargés de l'examen de ce projet.

La séance est levée.

De fâcheuses nouvelles ont circulé depuis hier sur l'état de M. le maréchal Niel. Ces rumeurs sont fort exagérées. Le malade a passé une nuit meilleure que les précédentes; les crises sont moins fréquentes, et son état général est considéré comme satisfaisant.

Un « duel à mort » est annoncé pour cette après-midi, dans la banlieue de Paris, entre M. Paul de Cassagnac et Gustave Flourens. Les champions doivent se battre à

l'épée et au poignard. Il faut espérer qu'on mettra obstacle à ce nouvel acte de folie furieuse qui dégénère malheureusement en habitude dans la presse parisienne.

Chronique locale.

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT, L'imprimerie de A. LAYTOU et les Bureaux du Journal du Lot seront transférés, au 1^{er} Octobre prochain, rue du Lycée, maison du docteur Caviole, Cahors.

La distribution des prix du Lycée sera présidée par M. le comte Joachim Murat, député au Corps législatif.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Bellocq, professeur de quatrième.

L'administration vient d'accorder une gratification aux sieurs Génies (Auguste) et Vigie (Joseph), de Gintrac, pour avoir sauvé, le 13 juillet dernier, le jeune Faure (Cyprien) qui était en danger de se noyer dans la Dordogne.

L'administration vient de faire adresser des éloges aux sieurs Génies (Antoine), du lieu de Galesie, et Contival (Jean) du village de Saranac, à raison du dévouement dont ils ont fait preuve, le 27 juin dernier, en préservant d'une mort certaine le jeune Magot (Louis), du village des Masseries, qui était en danger de se noyer dans la rivière du Lot.

L'administration vient de faire adresser des éloges à M. Souillac (Jean-Baptiste), adjoint au maire de Grézels, à raison du courage et du dévouement dont il a fait preuve, dans la journée du 1^{er} février dernier, pour retirer du moulin de l'étang, où elle aurait infailliblement péri, la nommée Jeanne Bonald, épouse Caumont, qui y était tombée en lavant du linge.

Une gratification de 20 fr. et des éloges viennent d'être adressés, au nom de l'administration, au sieur Teulet (Jean-Arnaud), ancien militaire, de Castelnaud-Moutrier, à raison du courage et du dévouement dont il a fait preuve dans la matinée du 5 août courant, lors de l'incendie survenu dans cette commune.

Par arrêté préfectoral en date du 20 juillet, l'ouverture de la chasse est fixée au 16 août courant, dans le département du Lot.

Par décision de Mgr : M. Nozières, vicaire de Terrou, a été nommé curé de St-Pierre-Lafeuille. M. Chazal a été nommé vicaire de Terrou.

La Grande Chancellerie a fait parvenir à la Préfecture pour les anciens militaires de l'Empire, dont les demandes étaient complètes, 110 brevets de pension de 250 fr. avec jouissance à partir du 15 août.

La foire du 3 août, à Cahors, a été belle. 1840 bœufs étaient sur le champ de foire; ceux de boucherie se sont vendus 35 fr. les 50 k.; ceux de culture de 500 à 1,000 fr. la paire; les moutons valaient 65 c. le k.; les porcs de 30 à 80 fr. suivant grosseur.

Le blé valait 23 fr. 40 c.; le maïs 13 fr. 12 c.

Cahors, 6 août 1869.

Monsieur, Dans votre compte-rendu de l'examen des aspirants au brevet de capacité, pour le brevet obligatoire, vous semblez dire que la mention bien a été accordée à toutes les demoiselles admises. Soyez assez bon pour relever cette erreur. La Commission se montre difficile pour les mentions honorables, et la mention bien suppose toujours une supériorité marquée. Dans le cas présent elle n'a été accordée qu'à deux demoiselles : Marie Fayet et Marie-Marguerite Richaud. Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président de la Commission d'Instruction primaire, Soulié, chanoine.

La distribution des prix de l'Institution Valette a eu lieu jeudi, au milieu de la société d'élite qui, chaque année, se rend à cette fête

de famille. Nous sommes heureux de reproduire le discours qui a été prononcé à cette réunion par le savant et vénéré vicaire général M. Blaviel :

Chers jeunes gens,

Me voici encore au milieu de vous, toujours heureux de donner un témoignage de cordiale sympathie au maître excellent qui vous consacre ses veilles et ses labeurs; toujours avide de vous faire un peu de bien; à vous, bien aimés jeunes gens, objets d'une si tendre sollicitude de la part de cette mère, hélas ! trop méconnue, qu'on appelle l'Eglise.

L'année dernière, j'essayais de vous mettre en garde contre une certaine indépendance, réclamée par plus d'un, comme l'apanage incontestable de la science : laissez-moi, cette année, demander à l'histoire la confirmation de mon enseignement, et vous montrer, dans un tableau rapide, les preuves multipliées de l'impuissance de notre raison, lorsqu'elle prétend marcher, seule et sans guide, à la conquête de la vérité.

La vérité ! chers jeunes gens, savez-vous ce qu'est la vérité ?

Ah ! vous êtes avides de connaître la vérité : vous ne reculerez jamais devant les travaux et les fatigues nécessaires pour l'acquisition de ce trésor, meilleur que l'or d'Ophir et que les parfums de Saba. La vérité, c'est ce qui est, c'est Dieu, je suis la vérité ego sum veritas, a dit le Fils de Dieu, venu pour arracher le monde aux ténèbres de l'erreur, aux corruptions du mal.

Eh ! bien, ne l'oubliez pas, ne le perdez jamais de vue, — on l'oublie tant de nos jours. — Dieu n'a pas voulu livrer l'acquisition de la vérité, aux incertitudes d'une volonté malade et facile à séduire, d'une intelligence troublée et trop souvent distraite. Dans son amour pour l'homme, sa créature et sa conquête, il a voulu, lui-même, être le docteur et le maître de l'homme; et, tout en étendant pour lui les horizons de la vérité, bien au delà de ce que peut apercevoir et saisir une intelligence créée, il a voulu lui rendre plus sûre, plus facile, plus large la connaissance de cette portion de la vérité que la créature pourrait absolument atteindre. Cet enseignement divin ne fut jamais sans organe ici-bas : Adam le transmit à ses enfants, les patriarches le communiquèrent à leur nombreuse postérité. — Plus tard, un peuple tout entier, fut chargé du dépôt, sans cesse agrandi, de ce précieux trésor. Enfin, le Fils même de Dieu vint et développa ces premiers enseignements, éclaira ces premières notions, institua des moyens plus sûrs encore, plus faciles, plus universels pour la communication de cette lumière divine, à tout homme venant en ce monde.

Ah ! je la vois cette colonne de la vérité, cette église de Dieu, d'autant plus forte qu'elle est plus attaquée, d'autant plus éclatante qu'on voudrait l'obscurcir davantage; je la vois répandre ses torrents de lumière sur tout esprit docile, sur toute âme droite et sincère, et, grâce à son enseignement, à son ministère que rien n'arrête, que rien ne décourage, je vois le cannibale civilisé, le sauvage policé, et le petit enfant de nos campagnes capable de résoudre les plus importantes questions, et en possession de la plus haute, de la plus pure, de la plus complète doctrine.

Je l'interroge : il connaît Dieu, il se connaît lui-même, il connaît le monde; il sait d'où il vient, il sait où il va, et le chemin qu'il doit suivre, pour atteindre le terme désiré; il expose ses devoirs, il sait ce qu'il doit au prochain, ce qu'il doit à soi-même, ce qu'il doit à son Dieu; il n'hésite pas, et ne craigne pas de surprendre une erreur, tout est pur, tout est beau, tout est droit, tout est saint; et cet enseignement est efficace et puissant, il réalise, dans l'ordre moral, des merveilles qui partout frappent les regards les moins attentifs et commandent le respect des ennemis eux-mêmes. Je le sais, ce que je vous dis est bien peu d'accord avec les prétentions de notre siècle, et, en vous disant ces choses, je risque bien de ne pas être pris pour un esprit fort — mais je m'en console facilement — pourvu que je sois assez fort pour atteindre la vérité, pour en porter le poids, je ne réclame pas d'autre force.

Eh ! bien, interrogeons l'histoire, laissons parler les faits, et voyons les succès de l'humanité, à la recherche de la vérité, en dehors de la haute direction et de l'enseignement divin dont nous parlions tout à l'heure.

Certes, l'antiquité produisit des génies fameux, des esprits d'une incontestable puissance, leurs œuvres nous étonnent. Lycurgue, Solon, Pythagore, Socrate, Platon, Aristote, Epicure, Zénon, Cicéron, Epictète, Marc-Aurèle, et tant d'autres que je pourrais citer encore, ne furent pas de petits esprits, des intelligences bornées — et cependant, quelles ignorances ! quelles erreurs !

Tous parlent et agissent comme s'ils admettaient plusieurs dieux; combien attribuent à la divinité des propriétés impossibles, contradictoires ! nul n'atteint l'idée de la création, tout au plus on l'a reconnue une puissance organisatrice d'une matière déjà préexistante. Restreinte par ceux-là aux choses célestes, jugée par ceux-ci au dessus des petits détails, la Providence est niée par un grand nombre; ils demandent aux dieux les richesses et la santé, ils ne leur demandent pas la vertu : le sage est aussi puissant que Dieu, et Jupiter ne peut rien pour son bonheur.

Ils ne sont pas mieux fixés sur la nature de nos âmes : Les uns, nous dit Cicéron, la font consister dans le cœur, dans le sang, dans le cerveau, dans les poumons; d'autres en font un feu

subtil, un nombre, une harmonie, une entéléchie, une quintessence; d'autres, un nom sans réalité: aussi que d'incertitudes lorsqu'il s'agit des récompenses et des châtements de la vie future, lorsqu'il s'agit de cette vie future elle-même.

Un grand nombre placèrent le souverain bien dans le plaisir, et s'ils posèrent des restrictions à certaines jouissances, ce fut dans l'intérêt d'un certain calme, d'une certaine tranquillité, conditions du bonheur et de la félicité. Pour plusieurs, le suicide n'est pas seulement permis, il devient souvent un devoir, d'autres diront bien dans un beau langage, que l'homme doit atteindre Dieu; qu'il ne doit pas quitter son poste avant que Dieu lui en donne le signal; mais chacun sera juge de ce signal.

Le mensonge est-il utile? Platon lui-même le permettra; et l'austérité stoïque elle-même cherchera dans l'ivresse, un remède aux maux de la vie. Ne leur parlez pas de cette charité qui embrasse tous les hommes et s'intéresse à toutes les infortunes: la bienveillance pour le grec, la guerre pour le barbare, l'esclave est une chose, on se demande s'il est de la même espèce que l'homme libre; le spartiate va à la chasse des îlots, le romain contemple avec délices des milliers de malheureux s'entretenant pour son plaisir.

Ces sages législateurs, ces profonds philosophes condamnaient à périr les enfants faibles ou difformes, ou seulement venus trop tard, et l'exposition de ces tendres créatures est un point admis chez tous ces peuples.

Vous parlerai-je de ces bains communs de cette nudité des enfants, des jeunes gens des deux sexes? si je ne craignais pas de blesser votre honnêteté, de révolter votre pudeur, que n'aurais-je pas à dire de ces pratiques infâmes, de ce libertinage légal, autorisés par les plus éminents — quelle étrange communauté de ce qui est plus réservé, quelle étrange liberté pour ce qui est plus sévèrement interdit par la nature elle-même; quelle affreuse licence consacrée par l'enseignement, par les lois, par les exemples: et le docte Aristote, et le divin Platon, et l'austère Zénon, et le sévère Caton, et le sage Cicéron, que n'ont-ils pas enseigné, que n'ont-ils pas admis?...

Vous venez d'entendre la sagesse des temps antiques, prêtez un instant l'oreille à nos contemporains: je ne vous dirai pas tout, je dois vous respecter.

Pour ceux-ci Dieu est le grand tout et chacun de nous est, d'une façon ou d'une autre, une portion de cette divinité qu'on met partout pour ne la respecter, ne la craindre nulle part. Ceux-là ne veulent pas qu'on prononce le nom de Dieu. Ils se moquent de la Providence; ils se moquent de l'âme: son immortalité est un non sens; elle-même est une chimère; c'est tout simplement l'organisation de la matière.

Non, chers jeunes gens, vous n'êtes pas ces êtres sublimes qu'un Dieu infiniment puissant et bon fit à son image et à sa ressemblance, et destina à la voir tel qu'il est, à le posséder dans les splendeurs de sa gloire: l'homme est un singe perfectionné.

« Si les bêtes parlaient, l'homme aurait des égaux » a dit un poète de cette noble école; un autre a salué dans le soleil, le créateur de notre humble univers qui: « du limon nourricier fit jaillir nos ancêtres. »

Vous admirez le génie, vous vous inclinez devant la vertu; chers enfants, vous êtes bien arriérés.

« Une idée est le produit d'une combinaison analogue à celle de l'acide formique; la pensée dépend du phosphore contenu dans la substance cérébrale; la vertu, le dévouement et le courage sont des courants d'électricité organique; le vice et la vertu sont des produits comme le sucre et le vitriol. » St-Augustin, St-Thomas, deux boîtes de phosphore; ces braves qui, sur tant de champs de bataille, ont prodigué leur sang et leur vie pour la religion et la patrie, autant de machines électriques; Fénelon, François de Sales, Vincent-de-Paul, des produits chimiques.

N'est-ce pas vraiment beau, mes enfants? mais ce n'est pas tout. Jusqu'ou ne va pas la folie, jusqu'ou ne descend pas l'homme qui refuse de se laisser élever à la hauteur de ses nobles destinées...

Un de ces savants, et non pas des moindres, un homme appelé récemment à l'une des chaires de l'université, jadis catholique, de Turin a écrit ces incroyables choses. « Il suffirait de changer un lieu de sépulture contre un autre après qu'il aurait servi un an; on aurait ainsi au bout de six ou de dix ans un champ des plus fertiles qui créerait des hommes, en même temps qu'il augmenterait la quantité des céréales. » Et le brave homme regrette amèrement la poussière dispersée dans les urnes cinéraires des anciens. Elle contenait dit-il la matière qui donne aux plantes le pouvoir de créer des hommes.

Franchement ils ne sont pas tous à Leyme ou à Charenton. Vous comprenez sans peine qu'elle belle morale doit découler de ces nobles prémisses, écoutez:

« L'homme fait la sainteté de ce qu'il croit, comme la beauté de ce qu'il aime » et, du reste, Dieu et l'âme supprimés, que peut être la morale, et où trouver le fondement pour asseoir une obligation?

Aussi, nous disent-ils que la perfection consiste à avoir beaucoup de passions et beaucoup de moyens pour les satisfaire; qu'il y a une morale pour chaque siècle, chaque race, chaque ciel; qu'il n'y a guère de termes plus vagues et

qui puissent être pris dans des acceptions plus différentes que les termes de bien et de mal, de juste et d'injuste; mais encore moins pour les modernes qu pour les anciens, je ne puis pas tout dire, écoutez cependant quelques-unes de leurs maximes:

Un sentiment accepté en nous-mêmes, devient aussitôt un devoir « un amour ne peut être qu'une religion. »

Ne vous étonnez donc plus des éloges donnés à l'adultère, du ridicule jeté sur ceux qui prétendraient le blâmer. « Ce n'est pas à la nature à se plier aux règles souvent arbitraires ou erronées de la société civile, mais c'est à la société civile de se conformer aux lois de la nature. »

Pour ces grands philosophes, « Dieu est le tyran de la pensée, de la conscience, de la nature, de la vie. — « Dieu c'est le mal. » — « La propriété c'est le vol. » — « La jouissance est divine comme la conscience. » — « La prostituée vaut la sœur de charité. »

Et cependant, ces hommes ne manquent pas d'intelligence, ces hommes ont feuilleté bien des livres, hélas! ils n'ont pas voulu accepter la direction qui leur était offerte, toute soumission, toute dépendance leur a semblé un abaissement, une dégradation; ils ont détourné leurs regards pour ne pas voir le soleil, et ils se sont évanouis dans l'orgueil de leurs pensées, et ils sont tombés dans l'âme, et parce qu'ils ont été plus coupables, parce qu'ils ont repoussé la vérité manifeste, et comme ils sont descendus plus bas que les anciens, ils ont été enveloppés de ténèbres plus épaisses encore, et chez eux, on voit avec horreur et effroi, le caractère asiatique de l'ange déchu, la haine du vrai, la haine du bien.

Chers jeunes gens, qu'on ne vienne plus nous parler d'affranchissement, d'indépendance de la raison, et, sous ce beau prétexte, nous représenter comme une servitude indigne, cette prudente et sage soumission qui nous fait accepter avec amour et reconnaissance le secours et la direction de plus fort que nous, de plus sage que nous, de plus éclairé que nous. Ah! sans doute, nous voulons être libres, mais libres de l'esclavage de l'erreur et du mal. — Nous voulons la liberté, mais la liberté que la vérité peut seule nous donner — et cette vérité, nous ne l'oublions jamais, cette vérité c'est Dieu même, et Dieu seul peut donner Dieu à l'homme.

A Monsieur L. Durieu.

Monsieur,

Vous me saurez gré, je l'espère, de ne pas avoir publié, malgré votre réquisition, la lettre dans laquelle vous faites des efforts, très ingénieux du reste, pour ne pas répondre au démenti que vous m'avez mis dans l'obligation de vous donner.

S'il pouvait rester dans l'esprit des lecteurs, après mes loyales explications du 28 juillet, l'ombre d'un doute sur la petite machination ourdie contre moi, et dont vous vous êtes fait l'âme, la lettre qui a paru dans l'Indépendant est bien faite pour la détruire.

Au lieu d'une réponse catégorique, en effet, c'est une grave leçon de logique que vous me donnez, et pour éviter de prouver, vous me demandez, à moi, des arguments.

Hélas! Monsieur, je crains bien que, ni votre ton pédantesque, ni l'autorité de votre âge et de vos études, ne parviennent pas à donner le change à l'opinion.

Et quand, dans votre lettre, vous parlez encore de ma trahison, je ne sais vraiment comment concilier votre logique ordinaire, avec cette folle imprudence qui vous fait cloquer sur votre front le mot calomnie.

Non, Monsieur, c'est peine perdue, vous ne ferez jamais accroire, malgré les séductions de votre langage, que j'aie voulu sacrifier le Journal du Lot à l'Indépendant.

Monsieur Durieu, je vous en conjure, ne cantonnez plus dans de telles impasses, votre esprit, votre caractère et tout le sérieux dont vous êtes capable. — Vous avez été maire du Bastin par faveur spéciale de l'administration, vous êtes aujourd'hui au service d'un parti opposé à l'administration, et tous ces titres d'indépendance vous pouvez les cacher sous votre robe d'avocat. Restez donc digne, Monsieur Durieu, dans l'écharpe, dans la plume et dans la toge.

Et dans ces parties, perdues d'avance, qui se jouent d'ordinaire au journal l'Indépendant, n'engagez plus l'honneur de vos adversaires avec le vôtre, ce serait trop.

Je m'en voudrais, Monsieur Durieu, de vous faire perdre la tranquillité nécessaire aux bons effets de votre traitement à Bagères-de-Bigorre. Je serais désolé, croyez-le bien, d'avoir provoqué cette polémique, et plus désolé encore s'il me fallait vous suivre plus longtemps sur le terrain des luttes irritantes et stériles où vous voudriez m'entraîner.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LOUIS LAYTOU.

L'Indépendant attaque, mais il ne rectifie jamais. Nous croyons devoir accueillir les lignes suivantes d'une des dernières victimes du minotaure de la rue Salvat, impitoyablement réduite au silence sans notre interven-

tion. Ces messieurs réclament le contrôle et la liberté de discussion!!! L. L.

Concots, le 29 juillet 1869.

A M. le Directeur de l'Indépendant.

Monsieur,

Je suis le fils aîné de l'instituteur communal de Saint-Cirq-Lapopie, et, à ce titre, je me permets de vous dire que vous accueillez, avec un peu trop de légèreté, certaines de vos informations qui, à coup sûr, proviennent, la plupart du temps, du déboire de quelque malheureux candidat que ses actes et l'opinion publique ont évincé.

Il est vrai qu'aux élections de 1865, mon père fut élu, dans sa commune, conseiller municipal; mais ce qu'il faudrait ajouter et ce qui est vrai, Monsieur, c'est que, connaissant l'incompatibilité de ces fonctions avec celles d'instituteur communal, il refusa le mandat de conseiller municipal, et les motifs de ce refus furent immédiatement adressés à M. le Préfet.

L'instituteur de Saint-Cirq n'est donc pas conseiller, du moment qu'il donna sa démission, qui fut acceptée, et vous conviendrez avec moi, Monsieur, qu'il n'y avait pas lieu de signaler à l'administration, cette prétendue « violation de la loi »

Vous traitez trop cavalièrement, selon votre habitude du reste, — ce qui certainement vous créera des embarras, — les honnêtes gens qui sont appelés, à tour de rôle, à défrayer vos chroniques.

Agréé, etc.

Justin PETIT.

On nous écrit de Castelnau-de-Montratier:

Un incendie d'un caractère très-alarçant s'est manifesté mercredi, vers 5 heures du matin, au rez-de-chaussée d'une maison contiguë à la mairie. Le feu avait éclaté spontanément dans une voute qui contenait 30 quintaux de foin, et lorsqu'on s'en aperçut, la fumée s'y trouvait concentrée d'une manière si intense qu'il n'était plus possible d'y pénétrer.

Au premier signal d'alarme, les autorités, le commissaire de police, le gendarme, les sœurs de l'immaculée conception, les frères de la doctrine chrétienne et toute la population sont accourus. Les habitants ont rapidement organisé les secours, apportant dans cette circonstance le zèle qu'on est toujours assuré de trouver dans le peuple lorsqu'il y a un acte noble et courageux à accomplir.

La pompe de la ville a rendu un immense service et a permis d'éteindre le feu qui avait envahi déjà les planchers, et de le concentrer dans son foyer. Enfin, grâce au dévouement et aux efforts de tous, le bâtiment a été préservé, et à 8 heures, l'incendie était complètement maîtrisé.

Nous obéissons à la voix publique en signalant la belle conduite de Jean-Arnaud Teulet, ancien militaire, qui pendant trois heures s'est tenu au dessus de la fournaise au risque d'être asphyxié, et a contribué puissamment à maîtriser le fléau. Il a eu l'honneur de la journée, et il mérite un témoignage éclatant de l'estime publique. Le gendarme et M. le commissaire de police ont également fait leur devoir. L. L.

On assure, dit le Peuple français, que les contrôleurs des contributions vont l'année prochaine frapper chaque vélocipède de l'impôt de 50 francs, comme les petites voitures à deux roues et à un cheval.

Le mois d'août, 8^e de l'année chrétienne était nommé par les romains de la république Sextilis et après l'avènement d'Auguste, il fut appelé Augustus dont par corruption, nous avons fait août. Le 1^{er} août 1572 et 1589, il y eut au palais de St-Cloud, qui n'était alors qu'une maison de campagne appartenant aux Gondi, deux événements considérables. Le 1^{er} août 1572 Henri III alors duc d'Anjou y présida un conseil dans lequel la St-Barthélemy fut décidée; le 1^{er} août 1589, le même Henri III y fut assassiné par Jacques Clément.

Voici quelques-uns des pronostics du mois d'août:

- A la mi-août
L'hiver se noue
Pluie d'août
Donne miel et bon goût.
S'il pleut à St-Laurent,
La pluie vient à temps.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS

Audience du 23 juillet 1869.

- 1 propriétaire condamné à 2 fr. pour bruit et tapage nocturne.
3 charretiers à 6 fr. pour s'être endormis sur leurs charrettes en circulation.
2 individus à 4 fr. pour défaut de balayage.
1 femme à 4 fr. pour jet d'eau par la fenêtre.
3 revendeuses à 1 fr. pour embarras de la voie publique.

4 limonadière à 4 fr. pour embarras de la voie public e.
1 femm à 2 fr. pour divagation de poules.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 31 juillet, au 7 août

Naissances.
Jouves (Marie-Léontine), boulevard Sud. — Brichard (Marie), rue Mordaigne. — Cambornac (Marie-Louise-Augustine), boulevard Nord. — Bérindougue (Elisabeth), place St-James. — Théron (Josephine), rue Sobirous. — Geurac (Jean-Victor), naturel, rue de la Halle. — Planacassagne (Etienne-Henry-Baptiste-Thimoléon-Charles), rue St-Barthélemy. — Henry (Jeanne) Cabessut. — Blanc (Marie-Louise), rue Bouscarat. — Desprat (Joseph), rue des Augustins.

Mariages.
Ladoux (Antoine), briquetier, 29 ans, des Masseries et Pechbaty (Marie), domestique 24 ans d'Escamps. — Ayot (Jean), propriétaire 33 ans de Cahors et Bourrières (Marie), 20 ans de Cahors. — Dumas (Jean), employé, 22 ans de St-Vite (Lot-et-Garonne), et Laquyrie (Marie-Hélène), 18 ans, de Marminiac (Lot).

Décès.
Nigou (Catherine), 19 ans, née à St-Mament (Cantal), rue Ste-Claire. — Bany (Antoine), 10 mois, né à Cahors, cul de sac Pechbuly. — Cuières (Françoise), 9 mois né à Cahors, rue Donzelle. — Alos (Julie), 17 mois, né à Cahors, rue Ste-Barbe. Besson (Julie), 64 ans célibataire, née à Ste-Alauzie (Lot), hospice. — Gausserès (Jean-Pierre), propriétaire, 67 ans, Artis. — Cormier (Thérèse-Louise), 25 ans, épouse Ferby née à Cahors, rue coin de Lastié.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 1^{er} août 1869.
22 versements dont 6 nouveaux 3,137 »
8 remboursements dont 3 pour solde 1,985 30
Pour la chronique locale: A. Laytou.

BANQUE DES CHEMINS DE FER D'INTERET LOCAL

Le réseau national des chemins de fer ne tardera pas à être terminé. Conçu dans le but de relier tous les départements avec Paris, considéré comme point central, de le faire communiquer la France avec les régions européennes continentales, il devait tout d'abord attirer l'attention du gouvernement et des capitalistes.

Aujourd'hui que cette œuvre s'avance vers son accomplissement, une autre tâche est à remplir; si elle a moins d'éclat, elle ne le cède pas à sa devancière par sa féconde utilité. Nous voulons parler des chemins de fer d'intérêt local, qui ont pour objet de rattacher aux lignes principales les localités éloignées du parcours général, et de les faire ainsi participer aux bienfaits de la locomotion rapide.

Par la loi de 1865, le gouvernement a montré la haute importance qu'il reconnaissait à ces créations désormais indispensables. Les Départements et les Communes ont compris aussi qu'il était de leur intérêt, de les seconder par leur coopération pécuniaire.

La Banque des chemins de fer d'intérêt local qui vient d'être fondée avec le concours et sous le puissant patronage d'hommes éminents a pour but d'accélérer le mouvement qui se produit: elle sera l'auxiliaire indispensable de la loi de 1865, et par des combinaisons financières sagement entendues, elle assurera à ses actionnaires des bénéfices importants, tout en facilitant la construction économique des voies secondaires dont la nécessité est aujourd'hui universellement reconnue. Par leur nature, leur diversité et leur solidité, les opérations de la Banque auront, en outre, l'avantage inappréciable d'écarter les risques dont les entreprises industrielles sont rarement exemptes.

Dernières Nouvelles.

Paris, 6 août.
M. de Fleury, préfet des Vosges, est mis en non activité sur sa demande.

Sont nommés Préfets: des Vosges, M. Grachet; de la Haute-Marne, M. Tézéas; de la Lozère, M. Coupier.

Sont nommés sous-préfets: à Villefranche (Aveyron); M. Beaupou de St-Aubain; à Bagères-de-Bigorre, M. Colont. (Officiel).

Le bulletin de la santé du maréchal Niel est moins favorable aujourd'hui. La nuit n'a pas été bonne et bien que l'intensité des souffrances ait diminué, la faiblesse générale augmente chez le malade.

M. Flourens a reçu trois blessures successives. Bien que ces blessures, la dernière surtout soient graves, les jours de M. Flourens ne sont pas en danger. Une instruction judiciaire est commencée.

L'AVENIR NATIONAL, grand Journal quotidien politique, littéraire, scientifique et commercial, dont les succès a été si rapide, est maintenant dans sa quatrième année. Il a pour rédacteur et chef M. A PEYRAT, et pour collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Etienne ARAGO, Ad. GAFFE, J.-E. HORN, JULES MARILLAS, D'ORNANT, A. DESONNAZ E. SEINGUELET, Amédée GUILLEMIN, GEORGES POCHEZ, Henry FOURQUIER, Ed. FURNOP A., Dréo, E. de SONNIER, E. BARAS L. COLTON, E. ROSSIZ.

L'Avenir national a des correspondants particuliers, à Londres, Florence, Bruxelles, La Haye, Genève, Dresde, Vienne, Berlin, Madrid, New-York, Rio Janeiro. Il reçoit de ces correspondants des lettres et des télégrammes spéciaux.

Revue des théâtres par M. Etienne Arago, et une Revue hebdomadaire par M. Henry Fougère, et chaque quinzaine un Feuilleton scientifique: par MM. Amédée GUILLEMIN (Sciences physiques), Georges POCHEZ (sciences naturelles), et une Variété littéraire, par M. Frédéric MORIN.

On s'abonne à Paris, 24, rue du Bouloi, et, dans les départements, chez tous les libraires, et dans les bureaux de poste. — Le prix de l'abonnement pour les départements est de 64 fr. par an; 32 fr. pour six mois; 16 fr. par trimestre, et 5 fr. 50 par numéro.

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA BANQUE DES CHEMINS DE FER D'INTERET LOCAL

CHEMINS DE FER D'INTERET LOCAL

(Statuts passés devant M^e DUFOUR et son collègue, notaires à Paris en date du 26 juillet 1869.)

CAPITAL SOCIAL:

DOUZE MILLIONS DE FRANCS

DIVISÉ EN 24.000 ACTIONS DE 500 FRANCS CHACUNE.

SIÈGE PROVISOIRE:

Place de la Bourse, 7 à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: M. le général de division comte de SCHRAMM, G. C. sénateur.
Vice-président: M. le comte d'HAUTE-RIVE, O. C. ancien député, membre de la commission de vérification des comptes des chemins de fer de l'Est.

Administrateurs: MM. BOURGOING, (A. de) C. C. préfet honoraire, administrateur des chemins de fer de l'Ouest; BREDA (le comte F. de) C. C. président du comité du chemin de fer d'intérêt local projeté de Roye à Pont-Sainte-Maxence (Oise).

DAMAS D'HAUTEFORT (le comte M. de) propriétaire.
FONTBOUILLANT (F. de) C. C. directeur de la Caisse et du journal l'Épargne.

HALIMBOURG (E.) ancien chancelier de légation.

MIRANDOL (le baron de) ancien ingénieur au corps impérial du génie.

PETIT (G.) C. C. ancien chef de division au ministère de l'intérieur, directeur-adjoint de la compagnie anonyme d'assurances le Monde.

PLANAT, député au corps législatif et membre du conseil général de la Charente.

POMMEREUL (le baron de), administrateur du chemin de fer d'intérêt local de Vitry à Fougères et au Mont-Saint-Michel.

RAINBEAUX (A.), ancien ingénieur au corps impérial des Mines, administrateur des houillères de Marles (Pas-de-Calais).

REBOURCET (J.), de la maison Charpentier et Cie (N. C.), constructeurs de matériel de chemins de fer.

VOISINE, de la maison Maze et Voisine (N. C.), constructeurs de matériel roulant de chemins de fer.

Ingénieur-conseil: M. FÉBURIER, O. C. inspecteur général des ponts-et-chaussées, membre du conseil général des Côtes-du-Nord.

Secrétaire général: M. DRONSART (V.), C. C. ancien secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin.

La Banque des chemins de fer d'intérêt local vient combler une lacune. Elle a pour objet principal de favoriser par le concours de ses capitaux et de son crédit, la formation des sociétés concessionnaires des chemins de fer d'intérêt local et de réaliser toutes les opérations relatives soit à leur établissement soit à leur exploitation.

1^o En se chargeant de la constitution du capital-actions et de l'émission des obligations;

2^o En s'intéressant dans une certaine mesure, à la construction des chemins de fer et à la fourniture du matériel fixe et roulant;

3^o En faisant le service des sociétés concessionnaires en ouvrant des crédits sur nantissement et sur travaux, etc., etc.

VERSEMENTS:

Les versements devront être effectués comme suit:

50 francs en souscrivant; 75 francs à la répartition des titres.

Les autres versements seront appelés à mesure des besoins de la Société, par dé.

cision du conseil d'administration et annoncés au moins à l'avance dans deux journaux d'annonces légales de Paris.

Sur les produits nets, après la formation d'un fonds de réserve, il sera réparti aux Actionnaires, A TITRE DE PREMIER DIVIDENDE, 5 0/0 par an, sur les sommes versées.

L'exécuteur sera réparti pour 85 000 à toutes les Actions, A TITRE DE DIVIDENDE, et 15 0/0 aux Administrateurs.

Les coupons pourront être touchés soit AU SIÈGE SOCIAL, SOIT A LA CAISSE DU JOURNAL L'Épargne.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

A PARIS, chez M. de Fontbouillant, directeur de la Caisse et du Journal L'Épargne, 1, rue de la Bourse; A LYON, à la Succursale de la Caisse et du Journal L'Épargne, 92, rue de l'Impératrice;

A NÎMES, à la Succursale de la Caisse et du Journal L'Épargne, 29, rue du Château;

ALIÈGE, à la Succursale de la Caisse et du Journal L'Épargne, place du Théâtre.

Les souscriptions sont également reçues chez les banquiers correspondants de l'Épargne.

On peut verser les fonds dans toutes les Succursales de la Banque de France, au Crédit de M. de Fontbouillant. Les Statuts de la Société ainsi que les Prospectus, sont à la disposition des personnes qui en feront la demande.

LA NATIONALE (Ancienne Compagnie Royale), COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE Garantie 90 millions Augmentation du revenu par la rente viagère — Constitution immédiate d'un patrimoine par l'assurance en cas de décès. Participation aux bénéfices de la Com-

pagne. Prospectus et renseignements au siège de l'administration, à Paris, rue de Grammont, et à Cahors, chez M. Francès.

Annonces Judiciaires.

Arrondissement de Figeac ETUDE de M^e Marius BÉTILLE, avoué-licencié à Figeac rue du Pin.

EXTRAIT DE JUGEMENT

Séparation de Biens

Un jugement rendu par le tribunal civil de Figeac

le quatre août courant, entre Marianne-Pauline Asfaux, sans profession et Jean-Pierre Verbiguier, son mari, propriétaire, tous les deux demeurant et dorciiliés à Partissous, commune de Lentillac, a déclaré ladite Asfaux séparée de biens d'avec son mari et a condamné ce dernier à payer à sa femme la somme de mille trois cent quatre-vingt-dix-sept francs cinquante centimes, montant de ses reprises matrimoniales, avec intérêts et dépens.

Pour extrait certifié par M^e Marius Bétille, avoué de ladite Asfaux.

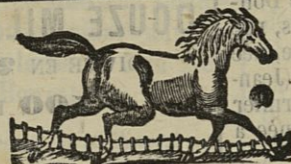
Figeac le cinq août mil huit cent soixante-neuf.

BÉTILLE, avoué.

Pour tous les extraits et articles non signés, A. Laytou

A VENDRE une MAISON, rue de la Mairie, 6. — Vaste local, solidité éprouvée. S'adresser à M. LAYTOU, imprimeur, qui en est le propriétaire.

ALTERATIONS DU TEINT LE LAIT ANTÉPHÉLIQUE pur ou mêlé d'eau (une instruction dit les quantités) enlève masque de grossesse, taches de rousseur, son lentilles, rides, hâle, feux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — rend et conserve la peau du visage pure et transparente. — Paris, CANDES et C^e, boulevard St-Denis, 25; Cahors, à la pharmacie Vinet. Se défier des imitations FLACON, 5 f.



SERVICES A VOLONTÉ



FERRAN et C^{ie}, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et C^{ie}, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition, un Service de voitures complet: Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc, etc. Élégance et confort. — Prix modérés.

MANUFACTURE DE CIERGES, CHANDELLES & BOUGIES Cires jaunes et blanches Blanchisserie des Cires et Fonderie des Suifs BOUGIES pour LES EGLISES EMILE VARGUES pour A GOURDON rue du Roc, Avis à MM. les Curés. Les débris de cierges sont pris en échange à des prix avantageux. — Prix modérés. — FABRICATION SUPERIEURE

On a perdu un Chien Epagneul blanc cendré, oreilles jaunes, une tache même couleur sur le dos, grand panache éperonné, répondant au nom de Médor. Donner les renseignements à M. le Commissaire de police de Gramat. Une récompense est promise

LÉON GAMBETTA Statuette en terre cuite en vente chez M. Calmon, sculpteur à Cahors, boulevard Nord.

Fg St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies. VÉSICATOIRE et PAPIER d'Albespeyres vésication rapide. Entretien parfait sans odeur ni douleur. CAPSULES RAQUIN préparées par l'Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les signatures ALBESPEYRES et RAQUIN.

A VENDRE Une Vigne d'grément située à Roquebillère. — S'adresser au bureau du Journal du Lot.

LIBRAIRIE D'ÉDUCATION ET CLASSIQUE J. - U. CALMETTE A CAHORS.

DISTRIBUTION DES PRIX PRIX REDUITS Assortiment complet et bien varié de livres simples ou illustrés. — Cartonage et lettres riches, depuis les moindres prix... 0,10 c. 50 francs au lieu de 60 francs Dictionnaire national, universel de la langue française Par BESCHERELLE, aîné. — 2 vol. grand in-4° de 4,000 pages à 4 colonnes, belle et solide demi reliure de Paris, en chagrin. BONNE OCCASION — Prime gratuite de 50 livraisons offerte à toute personne qui acceptera la souscription à forfait du Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle, par PIERRE LAROUSSE. UN SEUL EXEMPLAIRE Tous les procès et brochures politique du moment.

L'ÉPARGNE 2^e N° par an. 40 fr. par an. BUREAUX 1, rue de la Bourse, 1. PARIS. Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publié chaque dimanche, une Revue de Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations, aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, d'après toutes places de l'Europe, etc., etc. On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de Fontbouillant, chevalier de la Légion d'honneur, Directeur du journal, 1, rue de la Bourse, Paris.

SPÉCIALITÉ DE COFFRES-FORTS VENTE A CRÉDIT Les Coffres-forts sont très-élégants comme meubles, solides, incrochetable et véritablement incombustibles. Ils sont munis de serrures de sûreté avec combinaison à 4 boutons; les tablettes en sont en fer, et une caisse isolée préserve de l'incendie les billets de banque, titres au porteur et objets qu'elle renferme. Servent les prix par modèle et les conditions de paiement: 1 comptant 20 fr., 6 paiements trimestriels de 30 fr. 200 fr. 2 id. 30 fr., 7 id. id. 30 fr. 240 3 id. 40 fr., 7 id. id. 40 fr. 320 4 id. 40 fr., 7 id. id. 50 fr. 390 Tout achat au comptant donne droit à une réduction de 5%. Pour souscrire s'adresser à M. A. Laytou, directeur du Journal du Lot, rue de la Mairie, qui est en mesure de montrer un spécimen du coffre n° 2. Les lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS. SERVICE DE CAHORS A ASSIER. Départ de Cahors: 11 h. du soir. Départ d'Assier: 1 h. après-midi; Arrivée à Cahors, à 6 heures soir. Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

A LOUER Pour entrer en jouissance de suite une maison située quai B^equey. S'adresser pour visiter et traiter à M. Trubert qui l'habite ou à M. Monson, filateur. Cette maison est la propriété de M. Alazard.

PIERRE DE TAILLE DE ST-MÉDARD CANTON DE CATUS (Lot). S'ADRESSER AU SIEUR BOUDY Entrepreneur des Travaux publics, à Labastide-du-Vert.

MESSAGERIES BLADANET ET C^{ie} A partir du 15 mai courant. SERVICE DIRECT ET JOURNALIER De Cahors à Figeac, à grande vitesse, prix modérés. Bureaux: à Cahors, Café Valéry; à Figeac, Hôtel Rougiès, rue d'Anjou. Départ de Cahors: à 4 h. du soir, arrivée à 9 h. du s. Départ de Figeac: à 5 h. du soir, arrivée à 8 h. du s.

POSTE AUX CHEVAUX ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Post aux chevaux, Gal leru Audoury, toute sorte de Voiture d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

4 SIXIÈME ANNÉE. 4 FRANCS PAR AN 4 LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS Publiant les listes officielles de tous les tirages d'Actions et d'Obligations françaises et étrangères, ainsi que tous les renseignements financiers utiles aux capitalistes. Directeur et Rédacteur en chef: J. PARADIS. Bureaux à Paris, rue Richelieu, 104 Succursale à Lyon, 5, rue de l'Impératrice. 4 FRANCS PAR AN 4 SIXIÈME ANNÉE. 4

A LOUER Pour entrer en jouissance le premier Octobre prochain, un vaste Jardin, sis à Cahors, en un gn St^e Claire, avec Maison, cuisine, cave, terrasse, arbres fruitiers, ivuqr ebassin, eau du château-d'eau. S'adresser à M. Bourdon, professeur au Lycée.

MAGASIN DE CHAUSSURE SELVES, FILS BOULEVARD SUD A l'honneur de prévenir le Public qu'il vient d'établir, sur le Boulevard Sud, à côté du Café Ferran, un Magasin de Chaussure pratique en tout genre pour homme, femme et enfant. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, seront satisfaites de la bonne qualité de sa marchandise et de la modicité de ses prix.